

# *Mémoire*

*présenté au*

*Bureau d'Études Publiques sur l'Environnement*

*par*

*La MRC de La Haute-Gaspésie*

*sur le*

*Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire  
à Matane par la Régie intermunicipale d'élimination  
des matières résiduelles des MRC de  
La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis*

*Le 18 juin 2003*

# Mémoire

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par

La MRC de La Haute-Gaspésie

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane  
par la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des  
MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis

Monsieur le président,

Messieurs les commissaires,

Notre M.R.C. se présente aujourd'hui devant cette commission pour appuyer la démarche de la Régie intermunicipale d'élimination de matières résiduelles des MRC de la Haute-Gaspésie, de Matane, de la Matapédia et de la Mitis afin que se concrétise le projet d'implantation, à Matane, d'un lieu d'enfouissement sanitaire.

Nous sommes, nous aussi, fortement préoccupés par les impacts d'un tel projet, et pour les raisons énumérées ci-après, nous considérons avoir mis tous les efforts afin que les normes environnementales soient rigoureusement respectées dans l'élaboration de ce projet.

Rappelons que la mise en oeuvre de ce projet origine du fait que les quatre MRC concernées devaient, il y a quelques années, entreprendre des démarches pour la mise en place d'un ou de nouveaux lieux d'enfouissement. La ville de Matane commençait, à l'époque, les études pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement, nous nous sommes alors associée avec celle-ci, afin d'évaluer les avantages d'un regroupement.

Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie regroupe huit (8) municipalités, des territoires non organisés et il couvre plus de 5 000 kilomètres carrés.

*La population de la MRC est de 12 800 personnes qui sont réparties sur 132 kilomètres le long de la Côte Nord-Gaspésienne.*

*Les municipalités de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et des Territoires non organisés de la MRC qui utilisent le site actuel regroupent, quant à elles, 78% de la population globale du territoire de la MRC.*

*Ces municipalités utilisent un lieu d'enfouissement qui sera rempli à pleine capacité d'ici six (6) à huit (8) mois.*

*Les nouvelles exigences environnementales du ministère de l'Environnement obligent les municipalités, notamment, à imperméabiliser les lieux d'enfouissement et à traiter les eaux de lixiviation et les biogaz qui produisent une hausse importante des coûts d'élimination.*

*Ces hausses de coût sont observées dans tous les nouveaux projets d'enfouissement au Québec et elles sont encore plus importantes pour les sites de petite capacité.*

*Les deux (2) études réalisées en 2000 à Matane et à Padoue confirment ces hausses de coût importantes pour répondre à ces nouvelles exigences environnementales.*

*Ces deux études confirment l'avantage économique de regrouper les volumes à enfouir de façon à limiter la hausse des coûts de l'enfouissement sanitaire.*

*Le site adjacent au lieu d'enfouissement sanitaire de Matane présente des avantages importants, principalement par la présence d'une couche d'argile naturelle d'excellente qualité, des étangs aérés de capacité suffisante, de matériaux de recouvrement disponibles et par sa localisation centrale.*

*Le site proposé est situé dans une zone industrielle et cet usage est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de Matane.*

*Malgré les avantages du site de Matane et l'économie d'échelle produite par le regroupement des quatre MRC, c'est une hausse de 800 000 \$ par année que les municipalités desservies devront assumer pour l'élimination des matières résiduelles dans un site étanche.*

*Si chacune des MRC devait réaliser un lieu d'enfouissement étanche pour ses propres besoins, c'est une hausse de 1,8 M \$ par année qu'elles devraient assumer collectivement, soit une économie d'échelle de 1 M \$ par année provenant du regroupement au sein de la Régie intermunicipale.*

*Les moyens de protection proposés doivent répondre à toutes les normes en vigueur et assurer la protection de l'eau, de l'air et du sol.*

*Le projet proposé par la Régie intermunicipale répond à toutes les exigences du ministère de l'Environnement.*

*Les MRC desservies constituent une collectivité homogène au prise avec des problèmes économiques, de dispersion de sa population et de chute démographique comparables.*

*L'idée de regrouper les quatre MRC afin de trouver une solution économique fut l'objet d'un consensus politique unanime dont la priorité est le mieux-être de toute la collectivité sans égard aux frontières municipales.*

*Les élus doivent proposer des solutions novatrices et réalistes pour maintenir la viabilité de leur collectivité.*

*La Régie intermunicipale créée est un organisme public sans notion de profit, regroupant des décideurs élus ayant pour mandat la protection des intérêts de leurs contribuables*

*La Régie intermunicipale constitue un organisme spécialisé, possédant plus de moyens et de ressources qui lui permettent de trouver les meilleures solutions possibles et ainsi, assurer une plus grande qualité au niveau des opérations.*

*Le regroupement de plusieurs communautés ne se fait pas au détriment de la protection environnementale mais, au contraire, une plus grande capacité financière de la Régie intermunicipale permet de soumettre les meilleures solutions et de proposer des protections qui seraient, autrement, inabordable. La Régie intermunicipale peut être un outil facilitant pour poursuivre les activités de récupération/sensibilisation lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre des plans de gestion des matières résiduelles des MRC membres.*

*Le besoin pour les MRC de Matane, La Mitis, La Matapédia et La Haute-Gaspésie de remplacer trois (3) lieux d'enfouissement sanitaire existants en même temps et ce, dans un délai rapproché.*

*Le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie appuie les démarches entreprises par la Régie intermunicipale mise sur pied par les MRC de Matane, La Mitis, La Matapédia et La Haute-Gaspésie afin que le site du futur lieu d'enfouissement sanitaire choisi, dans la MRC de Matane, reçoive un avis favorable du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE).*

*Sainte-Anne-des-Monts  
Le 18 juin 2003*